



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lapins

Question écrite n° 34312

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise que les éleveurs de la filière cunicole traversent actuellement. Alors qu'ils doivent faire face à l'entérocologie, maladie dont l'origine reste à ce jour inconnue, les éleveurs de lapins sont depuis quelques semaines confrontés à des cours dramatiquement bas. Le prix actuel de 8 francs le kilo vif ne permet pas à l'éleveur de couvrir ses frais de production. A cette double crise vient s'ajouter un surcoût imposé aux abattoirs par les équarrisseurs qui ont décidé une hausse de ramassage de 150 à 600 francs la tonne. Cette hausse répercutée sur le prix du lapin devrait faire passer la part de l'équarrissage de 20 à 70 centimes par lapin. Les professionnels de la filière cunicole de la région Poitou-Charentes redoutent les conséquences économiques dramatiques sur leur activité. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour soutenir cette filière.

Texte de la réponse

La filière cunicole traverse une crise du fait de la forte baisse des cours enregistrée depuis le début de l'année, de la persistance de l'entérocologie dans les élevages et des difficultés actuellement rencontrées par les abattoirs pour l'enlèvement des coproduits d'abattage. Depuis le début de l'année 1999, on observe une reprise de la production (29 700 tonnes pour les six premiers mois, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à l'année précédente). Mais le redémarrage de la production associé à une stagnation de la consommation a entraîné une forte baisse des cours (9,49 francs par kg pour les neufs premiers mois de cette année, soit une diminution moyenne de 11 % par rapport à l'année précédente). L'entérocologie n'épargnant plus aucune région, l'aide aux élevages récemment touchés par la maladie mise en place en 1998 a été poursuivie en 1999. Les travaux de recherche engagés depuis l'identification de la maladie n'ont pas encore permis d'isoler l'agent pathogène. Ces recherches se poursuivent sous l'égide de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Parallèlement, le soutien aux programmes de recherche sera renforcé sur les moyens de lutte alternatifs contre cette maladie. A cela s'ajoutent les questions liées à l'élimination des coproduits de l'abattage de lapins (peaux et viscères principalement). Ces coproduits sont actuellement collectés par les sociétés d'équarrissage, en vue de leur destruction contre paiement. La filière est, certes, confrontée à certaines spécificités liées à la nature même des coproduits de l'abattage des lapins. Néanmoins, les difficultés rencontrées par les abatteurs de lapins ne sauraient trouver d'issue favorable et surtout durable en dehors du règlement général de l'écoulement des coproduits d'abattage et des farines animales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conviera prochainement les représentants professionnels de la filière cunicole, ainsi que toutes les parties intéressées, dont les fabricants d'aliments et les équarrisseurs, à débattre des remèdes à la crise que traverse actuellement la filière.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34312

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5208

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6814